

Nivezé, le 8. Novembre 2022

**Concerne : Mesures sanitaires à l'encontre de la COVID-19**

Chère résidente, Cher résident,  
Chère visiteuse, Cher visiteur,

Afin de protéger la santé de tous les résidents et des membres du personnel, les mesures ci-dessous seront d'application à partir du 8 novembre, **et ce jusqu'à nouvel ordre** :

**Le patient :**

- Pour les nouveaux arrivants : nous n'acceptons que les patients sans symptômes COVID. Un test PCR négatif n'est plus nécessaire.

**Le visiteur :**

- En cas de symptômes (toux, fièvre) ou en cas de test COVID positif, nous vous demandons de postposer la visite.
- **Le masque est obligatoire en chambre.**
- Les visites sont libres et ont lieu au bar entre 11 et 21 heures.
- La présence d'un visiteur en chambre doit se limiter au dépôt d'effets personnels ou au temps nécessaire pour venir chercher ou reconduire le patient.

Au nom du personnel et des bénévoles de notre établissement, je vous remercie d'avance pour votre collaboration. Nous sommes à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Cordialement, Alain Langer, Directeur